N° C 21.197

PSDA/DEEI/SVMT/NW

Rapporteur : M. Guéret

Développement économique – Économie Sociale et Solidaire (ESS) – Schéma directeur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h33.

**Présents :** 001 AFFILE Gwendoline, 003 APPERE Nathalie, Annick, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 009 BINARD Valérie, 011 BOUCHER Nicolas (jusqu'à 19h40), 014 BOULOUX Mickaël, 016 BRIERO Lénaïc, 017 CAILLARD Michel, 018 CAREIL Benoît, 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat, 021 CHAPELLON Didier, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 026 COMPAGNON Charles, 027 CRESSARD Antoine, 028 CROCQ André, 029 DAUCE Henri, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 035 DESMOTS Xavier, 036 DUCAMIN Marie, 037 EON Pierre, 038 FAUCHEUX Valérie, 039 FOUILLERE Christophe, 040 GALIC Sylvie, 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien, 047 GUILLOTIN Daniel, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice (jusqu'à 19h30), 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JEHANNO Anaïs, 057 KERMARREC Alain, 059 LABBE Stéphane, 060 LAHAIS Tristan, 061 LE BIHAN Thierry, 062 LE BOUGEANT Didier (jusqu'à 20h35), 063 LE FLOCH Anne, 064 LE GALL Josette, 065 LE GENTIL Morvan, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 072 MAHEO Aude, 075 MONNIER Jean-François, 076 MOREL Cyrille, 077 MORVAN Franck, 079 NOISETTE Nadège, 083 PETARD-VOISIN Chantal, 085 PINCHARD Jacques, 087 PRIGENT Alain, 089 PRONIER Valériane, 090 PUIL Honoré, 093 ROUAULT Jean-Claude, 094 ROUGIER Gaëlle (à partir de 20h12), 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 104 SIMON Luc, 105 STEPHAN Arnaud, 107 THEURIER Matthieu, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

**Ont donné procuration** : 002 ANDRO Rozenn à 060 LAHAIS Tristan, 004 ARMAND Régine à 098 RUELLO Jacques, 005 BECHET à 055 JEANVRAIN Mathieu, 008 BETTAL Khalil à 093 ROUAULT Jean-Claude, 011 BOUCHER Nicolas à 054 ID AHMED Zahra (à partir de 19h40), 012 BOUCHONNET Iris à 105 STEPHAN Arnaud, 013 BOUKHENOUFA Flavie à 051 HERVE Marc, 019 CAROFF-URFER Sandrine à 045 GOMBERT Jean Emile, 022 CHEVALIER Marion à 099 SALMON Philippe, 025 COCHAUD Yannick à 087 PRIGENT Alain, 033 DENIAUD Marion à 035 DESMOTS Xavier, 041 GANDON Carole à 027 CRESSARD Antoine, 044 GOBAILLE Françoise à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 016 BRIERO Lénaïc (à partir de 19h30), 058 KOCH Lucile à 112 ZAMORD Priscilla, 066 LEBOEUF Valérie à 061 LE BIHAN Thierry, 067 LEFEUVRE Gaël à 072 MAHEO Aude, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc à 102 SEMERIL Sébastien, 071 MADIOT Morgane à 065 LE GENTIL Morvan, 073 MARIE Anabel à 039 FOUILLERE Christophe, 074 MONNIER Daniel à 111 YVANOFF Daniel, 078 NADESAN Yannick à 032 DEMOLDER Michel, 080 PAPILLION Cécile à 065 LE GENTIL Morvan, 081 PARMENTIER Mélina à 034 DEPOUEZ Hervé, 082 PELLERIN Isabelle à 102 SEMERIL Sébastien, 084 PINAULT Pascal à 111 YVANOFF Daniel, 086 POLLET Matthieu à 077 MORVAN Franck, 088 PRIZE Laurent à 014 BOULOUX Mickaël, 091 QUEMENER Aurélie à 038 FAUCHEUX Valérie, 094 ROUGIER Gaëlle à 107 THEURIER Matthieu (jusqu'à 20h12), 097 ROUX Catherine à 031 DEHAESE Olivier, 106 THEBAULT Philippe à 028 CROCQ André, 108 TONON Selene à 039 FOUILLERE Christophe, 109 TRAVERS David à 016 BRIERO Lénaïc, 110 VINCENT Sandrine à 053 HUAUME Yann.

**Absents/Excusés :** 010 BONNIN Philippe, 015 BRETEAU Pierre, 092 REMOISSENET Laetitia.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 décembre 2021 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h31.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole ;

*Vu la délibération n° C 13.059 du 28 mars 2013 approuvant la stratégie de développement économique ;*

*Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire de Rennes Métropole et notamment l'orientation n° 2 ;*

*Vu la délibération n° C 15.003 du 22 janvier 2015 portant sur le schéma de développement de l'économie sociale et solidaire ;*

*Vu la délibération n° C 20.098 du 15 octobre 2020 approuvant les principes du plan de rebond(s) de l'économie rennaise et les nouveaux dispositifs créés.*

EXPOSE

Le projet de Territoire et la stratégie de développement économique de Rennes Métropole définissent une politique de soutien aux entreprises pour leur apporter des conditions favorables à leur développement et contribuer ainsi à la création de richesses et d’emplois. Cette politique concerne tous les types d'entreprises; cependant, en complément, il a été choisi de spécifier un schéma directeur propre à l'économie sociale et solidaire (ESS), objet de la présente délibération.

Ce schéma directeur aborde les thèmes définis dans le plan de rebond(s) (offre immobilière et foncière, innovation et développement, emploi et compétences, animation de l'écosystème, accès au marché, écologie industrielle et territoriale), et s'appuie sur l'identification des enjeux du territoire dans le domaine de l'ESS pour structurer un cadre d'intervention qui trouve une traduction plus concrète dans un plan d'actions. Ce dernier pourra être actualisé au cours du mandat en fonction de sa mise en œuvre.

L'élaboration de ce schéma directeur s'est appuyée sur le bilan de l'action de la collectivité en faveur de l'ESS entre 2014 et 2020 et sur des temps de concertation avec les acteurs locaux. En outre, la plateforme Stratégie Régionale de l'ESS et le comité consultatif de l'ESS du Conseil Départemental d'Ille-et-vilaine constituent des instances de partage des problématiques et enjeux. Enfin, l'adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) permet enfin des partages de pratiques et retours d'expériences avec les principaux territoires métropolitains. Cette inscription dans les réseaux locaux constitue des points d'appui de la politique publique et des relais de concertation.

La présente délibération vise à présenter les principaux éléments de ce schéma directeur, par ailleurs détaillé en document annexe.

**L'économie sociale et solidaire sur le territoire**

L'ESS bénéficie d'une définition stabilisée par la loi n°2014-856 du 31 Juillet 2014 qui permet d'articuler gouvernance et objectifs dans la caractérisation des associations et entreprises relevant du domaine :

« L’Economie Sociale et Solidaire est un mode d’entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l’activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions suivantes :

Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices

Une gouvernance démocratique

Une gestion conforme à 2 principes :

1. des bénéfices dédiés prioritairement au maintien ou au développement de l’activité

2. L’impartageabilité des réserves »

**Près de 29 000 emplois dans l’aire urbaine rennaise et 2000 établissements employeurs dans la métropole.**  
L’ESS dans l’aire urbaine est plus diversifiée que dans d’autres métropoles française et a un taux de croissance de l’emploi plus soutenu. En 2017, 25 000 emplois de l’ESS étaient localisés dans la métropole, pesant 13,8 % dans le total de l’emploi salarié privé. L’ESS est présente dans tous les secteurs économiques bien que les activités présentielles y soient fortement représentées. Certains secteurs comme la finance-assurance, l’enseignement-formation et l’hébergement médico-social concentrent une part significative de l’emploi.

L’ESS constitue une des réponses aux enjeux socio-économiques des territoires en soutenant la capacité de développement d’activités et d’emplois dans des secteurs prioritaires (habitat, service aux personnes, commerce équitable, éco-activités), en mobilisant les énergies face aux inégalités sociales et spatiales, pour la préservation de nos ressources et de notre écosystème. Enfin, de par la gouvernance démocratique de ses structures, l'ESS accompagne l’engagement de la société civile dans la définition de réponses adaptées à ses besoins actuels et futurs.

**Enjeux et objectifs stratégiques**

L'action de la collectivité sera déterminée en fonction des enjeux et objectifs stratégiques qui sont déclinés selon 5 axes. Une attention particulière est à accorder à l'adéquation de l'offre immobilière et foncière aux besoins de l'ESS.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **L'accès à l'immobilier et au foncier** | |
| **Principaux enjeux**   * Besoin de locaux pour des activités hybrides regroupant logistique, production et commerce * Besoin de loyers modérés pour certaines activités * Confiance à renforcer auprès des bailleurs | **Objectif stratégique**  Construire un schéma immobilier de l'ESS  qui sera une déclinaison du schéma directeur de l'immobilier public |
| **Exemples d'actions**   * Renouvellement urbain site Euroshelter : s'appuyer sur la place de l'ESS dans le projet pour tester et mettre en place de nouveaux outils de portage immobilier, montage financier d'une offre à loyers modérés. | |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **L'animation de l'éco-système d'acteurs** | |
| **Principaux enjeux**   * Des spécificités territoriales dans une stratégie régionale * Le risque d'une politique trop généraliste * Un éco-système en recherche de consolidation * Des améliorations possibles dans l’accompagnement des entreprises | **Objectifs stratégiques**   * Participer activement à la Stratégie Régionale ESS * Articuler l’ESS avec les autres politiques publiques * Promouvoir et consolider les structures d'accompagnement et de financement * Renforcer l'efficacité de l'éco-système accompagnement + financement et sa qualité d’intervention au bénéfice de l’ensemble du territoire et des publics * Consolider les entreprises et associations existantes et les conditions d’émergence des nouvelles activités * Accompagner le développement des formes coopératives |
| **Exemple d'action**  Abondement du fonds de dotation France Active Bretagne : dispositif permettant de co-financer des phases d’études de préfiguration pour des projets ESS innovants à fort impact social ou environnemental – jusqu’à 50% de prise en charge du salaire du porteur de projet / chargé d’étude pendant 6 à 9 mois. Abondement par Rennes Métropole de la dotation Etat-Région avec l'objectif d’élargir les projets éligibles au dispositif pour une meilleure couverture des besoins. | |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **L'innovation sociale et le développement** | |
| **Principaux enjeux**  Des activités ESS à forte utilité sociale et pionnières maisà rentabilité faible et/ou incertaine, d’où des enjeux spécifiques :   * Aux nouvelles activités : expérimentations, phases tests, regroupements d’acteurs * Aux entreprises existantes : accélérer les changements d’échelles par les développements et diversifications * Aux logiques de mutualisation participant à la consolidation et au développement de l’emploi | **Objectifs stratégiques**   * encourager et accélérer les développements d'entreprises ESS existantes * stimuler l'émergence et la création de nouvelles entreprises de l'ESS dans un cadre accompagné * faire émerger ou consolider des modèles économiques soutenables * Etudier la faisabilité juridique du soutien aux mutualisations de moyens ayant un impact positif sur l'emploi de plusieurs entreprises. |
| **Exemples d'actions**   * Refonte et adaptation de l’appel à projets Lécomotive qui encadre les soutiens à l'investissement et à la création d'emplois pour en revoir les conditions d'éligibilité. * Renforcement du lien entre réseaux d’accompagnement ESS et innovation pour un meilleur lien entre innovation sociale et innovation technologique. * Meilleure articulation avec les dispositifs de soutiens aux expérimentations. | |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **L’accès au marché** | |
| **Principaux enjeux**   * Une relative faiblesse de la culture économique, financière et commerciale des dirigeants / créateurs en ESS. * Un équilibre à trouver entre la dimension « proposition de valeur pour le territoire » et la dynamique entreprenariale. | **Objectifs stratégiques**   * stimuler la posture de conquête de marchés * favoriser la visibilité des spécificités ESS * stimuler de nouvelles activités économiques via la politique d'insertion |
| **Exemples d'actions**   * Sourcer les activités ESS dans la commande publique en rendant visibles les entreprises ESS à fort impact auprès des différents services acheteurs. * Concevoir une aide financière à la participation des entreprises ESS aux salons professionnels | |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **L'emploi et les compétences** | |
| **Principaux enjeux**   * Lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité et la diversité dans l'emploi * Risque d'une politique publique qui ne bénéficie qu'à une partie de la population éduquée ou à fort capital social et culturel * Risque d'emplois dégradés :   + lié aux modèles économiques fragiles   + lié au manque de professionnalisation des TPE associatives | **Objectifs stratégiques**   * Favoriser une politique ESS inclusive * Permettre la création d'entreprises ESS à tous (Communes / QPV / jeunes) * Favoriser la qualité de l'emploi et le développement des compétences |
| **Exemples d'actions**   * Soutien aux Coopératives Jeunesse de Services (CJS) * Soutien au Groupement d'Employeurs De l'Economie Sociale (GEDES) * Mobilisation des entreprises de l'ESS dans le cadre du Plan Emploi Quartier | |

**Un plan d'action évolutif**

Dans un souci démocratique de co-construction des politiques en faveur de l’E.S.S. avec l’ensemble des élus et élues métropolitains, des acteurs du territoire et des citoyens, mais aussi dans un souci d’adaptabilité et de réactivité, un plan d’action détaillant les objectifs opérationnels, principales actions et pistes de réflexions est annexé à la présente délibération.

Le plan d'actions a été construit en interrogeant l'existant et en conservant ce qui paraissait opportun et la mise en œuvre de certaines actions est déjà effective : l'accompagnement par la collectivité du projet immobilier le Quadri dans le quartier du Blosne à Rennes a ainsi permis l'aboutissement d'une initiative ambitieuse d'acteurs de l'ESS. L'appel à projet Lécomotive démontre déjà sa capacité à soutenir l'investissement pour la création de nouveaux emplois. Les principales structures d'accompagnement de l'ESS sont soutenues dans le cadre d'un partenariat affirmé dans le cadre de conventions pluriannuelles, la politique de soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique est structurante dans le cadre d'une politique d'emploi en faveur des habitants les plus fragiles et se mène en lien avec notre schéma de promotion des achats responsables.

Les nouvelles actions mobiliseront Rennes Métropole selon un calendrier de mise en place concordant avec les moyens affectés annuellement.

Au-delà du nécessaire développement des entreprises et des emplois, et considérant les actions d’utilité sociale qui animent l’ensemble des acteurs de l’ESS, se doter d'un schéma directeur de développement de ce secteur, c’est répondre aux besoins des hommes et des femmes sur le territoire de Rennes Métropole et ainsi participer à relever les défis qui se posent à notre société qu’ils soient démocratiques, économiques, sociaux ou environnementaux.

Après avis favorable du Bureau du 2 décembre, le Conseil est invité à :

* approuver les points clés de ce schéma directeur.

**o O o**

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

* approuve les points clés de ce schéma directeur.